

Genève

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 213

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Frapper la richesse même dans les cantons pauvres

L'idée de percevoir un impôt sur la richesse fait son chemin. Théoriquement, deux voies sont possibles ; la première, l'imposition cantonale, a l'avantage de pouvoir être mise sur pied plus rapidement, la deuxième, l'impôt fédéral sur la richesse, permettrait l'imputation de l'impôt cantonal sur l'impôt fédéral (cf. DP 212). Quoi qu'il en soit, l'étape cantonale est transitoire, elle ouvre la voie à la seconde.

Mais déjà, dans de nombreux cantons suisses, la résistance s'organise; selon l'inspiration locale, elle utilisera la voie du recours de droit constitutionnel au Tribunal fédéral en se plaignant d'une violation de l'égalité devant la loi. Comme si l'impôt sur la richesse n'avait pas précisément pour but de rétablir une certaine égalité devant la loi. Ailleurs elle alerte l'opinion publique par des déclarations sceptiques, voire alarmistes.

Reconnaissons que le problème n'a pas le même aspect pour tous les cantons suisses. Là encore, les disparités régionales font sentir leurs effets. Comme le disait le prof. Frey de Bâle « plus une collectivité publique est petite et dépendante économiquement des autres, plus les risques d'évasion fiscale sont élevés et plus l'influence d'un tel impôt peut être négative sur les recettes fiscales ». Des régions comme Bâle et Genève, lieux de prédilection des grandes fortunes commerciales et bancaires, enregistreront des rentrées fiscales bien différentes selon qu'elles perçoivent ou non un impôt spécial sur la richesse. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'à Bâle et à Genève, 49 resp. 48 personnes sur dix mille ont un revenu supérieur à 100 000 francs par an, alors qu'en Valais et à Fribourg, le chiffre tombe à 8 personnes (six fois moins). Dans ce dernier canton en outre, un

seul contribuable déclare un revenu de plus de 500 000 francs par an.

Mais attention ! Ces arguments ne doivent pas nous faire oublier qu'à l'heure qu'il est, la meilleure chance des grandes fortunes est de briser la solidarité des salariés en faisant jouer un esprit de cantonalisme étroit.

Certes, les finances fribourgeoises se portent mal. Certes, un impôt sur la richesse n'améliorerait pas nos chances de voir s'installer des gens riches ou des entreprises riches dans notre canton.

Mais la solution du problème financier fribourgeois n'est pas dans le vain espoir d'offrir un refuge aux contribuables fuyant l'imposition plus lourde des autres cantons. Au contraire, ou qu'elle soit, la richesse individuelle doit payer son tribut à une meilleure répartition des moyens parmi toutes les classes de la population. Il est donc temps aussi que le canton de Fribourg se pose la question d'un éventuel impôt spécial sur la richesse.

NEUCHÂTEL

La tentation de l'immobilisme

Le Haut et le Bas du canton de Neuchâtel constituent deux régions distinctes pour lesquelles une politique économique commune paraît peu indiquée.

Le Littoral a des attaches commerciales, d'ailleurs ténues, avec le Plateau suisse. Les Montagnes neuchâteloises se sentent proches du Jura bernois et français — avec lequel d'ailleurs elles ont formé un organisme commun de travail pour définir leur situation et leur avenir économiques.

Cette vaste région est en effet affectée par les mutations qui touchent l'industrie horlogère et par le déplacement — à Bienne, à Neuchâtel, ou ailleurs — de centres de décision industrielle.

La Chaux-de-Fonds est partie la première, en mettant sur pied une société semi publique de promotion économique, dont l'objectif est de réussir sinon à amener de nouvelles entreprises, du moins à permettre le maintien de celles qui existent, en facilitant si besoin leur reconversion. Avec retard, le Conseil d'Etat semble vouloir s'intéresser lui aussi à ces problèmes. Toutefois, il ne dispose pas d'un service qui puisse traduire en actes ses intentions. Et surtout, celles-ci restent équivoques, avec une tendance toujours plus soutenue à affirmer qu'il faut freiner le développement du Bas du canton.

Le raisonnement s'appuie sur la certitude que les implantations d'industries nouvelles qui n'iront pas sur le Littoral trouveront leur chemin dans les Montagnes. A moins qu'il ne cherche sa justification dans l'idée que le Haut sera moins sensibilisé à son avenir si le développement du Bas est ralenti.

Cette tentation de l'immobilisme est émouvante. Elle ne convaincra toutefois personne. Ni les universitaires qui ont montré que chacune de ces deux régions nécessite une réflexion spécifique. Ni les communes du Littoral qui savent que ce qui leur sera refusé prendra plus facilement la route de Fribourg, de Berne ou de Lausanne. Ni surtout les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds dont les décisions se heurtent aux mécanismes de l'économie de marché.

Ce n'est toutefois pas à deux mois des élections que M. Grosjean, qui ne connaît pas le doute, comprendra où est le destin de sa ville.

GENÈVE

L'informatique et le Far-West

Intervenant à propos de la politique générale de l'informatique à Genève, le député libéral Claude Ferrero s'est exclamé au Grand Conseil, lors de

la séance du 10 novembre 1972 : « On est dans le Far-West dans ce domaine ». Sinistre exclamation en vérité comme on le verra par la suite. Mais en attendant voyons les faits qui suscitent l'ardeur de l'interpellateur.

L'équipement de l'Etat de Genève dans le domaine de l'informatique a vieilli. Pour le renouveler, le Conseil d'Etat, conscient du coût de l'opération, a fait établir, par une commission d'experts, un plan général de développement. Et une commission particulière a été chargée de faire des propositions au Conseil d'Etat pour que des décisions puissent être prises rapidement afin de satisfaire des besoins prioritaires. Parmi ces derniers, ceux du service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique, de ce département lui-même, du bureau des automobiles et du bureau des statistiques. Deux de ces services utilisant déjà un équipement Honeywell-Bull, la commission a donc estimé préférable de proposer, pour l'ensemble de ces quatre secteurs, un plan d'équipement transitoire Honeywell-Bull. L'achat est donc décidé, sans appel public d'offres, par le Département des finances.

Tel est l'arrière-plan de l'interpellation libérale du mois de novembre dernier. Le député Claude Ferrero est d'ailleurs orfèvre en la matière, puisque le 5 mai 1972 il était également intervenu, à propos cette fois de l'ordinateur de l'Hôpital cantonal et des conditions dans lesquelles, après appel d'offres, s'était effectué le choix, qui n'avait pas porté en l'occurrence sur un appareil d'Honeywell-Bull. Cette interpellation n'était pas restée sans effet d'ailleurs, puisque le Conseil d'Etat a fait appel depuis lors à des experts et a annoncé le 1^{er} décembre 1972 que le groupe informatique de l'Hôpital cantonal reprendrait l'étude du choix à faire avec deux constructeurs retenus cette fois.

Le but de cette manœuvre libérale tous azimuts est claire. Une fois de plus, le parti de la finance genevoise joue la carte des économies publiques, et reprend le bâton que Vigilance a si piteusement laissé tomber. Dans les deux cas il s'agit de jeter

le doute a priori à propos de toute dépense nouvelle. Et surtout lorsqu'il s'agit d'un terrain aussi délicat, coûteux et complexe que celui des ordinateurs.

Or chacun sait (cf. DP 181) les liens étroits qui existent entre le groupe Honeywell-Bull, sa prospérité, son expérience, y compris dans le domaine de l'informatique, et la guerre du Vietnam (sur Honeywell, voir aussi notre éditorial). Chacun sait aussi que le Grand Conseil genevois, « alarmé et consterné » par les bombardements sur le Vietnam à la fin de l'année 1972, avait voté le 12 janvier une résolution par laquelle, en souhaitant ardemment la fin immédiate des hostilités, il « priait le Conseil d'Etat de s'associer par une aide financière aux efforts entrepris par la Confédération pour venir en aide à la population de ce malheureux pays qui depuis trente ans subit les épreuves et les horreurs de la guerre ».

Le voilà le vrai Far-West du député Claude Ferrero. Et pourquoi ne pas le rappeler à propos de la politique de l'informatique de l'Etat de Genève, même si les opérations militaires sont pour l'instant suspendues au Vietnam ? Le boycott du groupe Honeywell-Bull, au-delà des habituelles considérations d'efficacité et de coût, serait aussi une façon pour le Grand Conseil, « alarmé et consterné », de manifester sa solidarité au peuple vietnamien. N'y a-t-il pas des gestes « humains » qui ont plus de portée pour ceux qui ont souffert que l'aide matérielle ? Et des motifs d'interpellation plus judicieux, à propos d'Honeywell-Bull, que ceux que l'on a entendus cet hiver au Grand Conseil genevois ?

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Œcuménisme cinématographique

Deux revues de cinéma alémaniques ont fusionné au début de l'année. Extraordinaire ? Nous saluons ainsi la première revue œcuménique de

notre pays : « Zoom » était la revue protestante pour les questions de cinéma et « Der Filmberater » la revue catholique romaine. Le nouveau titre rappelle les anciens : « Zoom-Filmberater ». Il s'agit d'un cahier bi-mensuel contenant des notes détaillées sur les nouveaux films, des fiches brèves sur des œuvres, des commentaires sur les émissions de la radio et de la télévision.

Du Brésil à Fribourg

Dans le numéro 2 signalons un article de Franz Ulrich intitulé « Une erreur de la censure fribourgeoise » (Eine Fehlentscheidung der Freiburger Zensur) et consacré à l'interdiction du film de Stanley Kubrick « Orange mécanique ». Citant d'autres films qui ont passé sur les écrans fribourgeois, l'auteur de l'article estime que du point de vue de l'égalité devant la loi l'interdiction ne peut guère être maintenue. Entre parenthèses, il signale que le gouvernement brésilien vient aussi d'interdire ce film.

— « Az-Tribüne » (26-27.1) poursuit son enquête sur la gauche en Suisse. Cette semaine : Fribourg. — « Die Weltwoche » (4) se penche sur les déficits budgétés dans les cantons et qui se montent au total à 1 milliard et 350 millions pour l'année en cours. En appui de l'enquête, une interview du professeur Hans Würigler, président de la commission conjoncturelle, qui estime que la Confédération doit fixer un plafond à l'endettement des cantons.

Les banques économisent

En page économique, un article de Paul Klügl qui salue la décision des trois grandes banques d'envoyer à l'avenir une liste des cours commune à leurs clients. Klügl estime que bien d'autres simplifications seraient possibles pour éviter les doubles, triples et même plus nombreux envois à ceux qui sont clients de plusieurs banques.